

PROCÈS VERBAL

Conseil Municipal du 23 Janvier 2020

Présents : HARRIBAUD Murielle, BESSE Jean Pierre, BIRONNEAU Max-André, BOUGUENEC Marcelle, CALLEC Gilles, CHAMBEAUDIE Gilles, DEPARDON Ginette, ELIOT Gabrielle, FERMAT Régine, FERSING Jacques, FORT Jean Marc, GERVAIS Samuel, GROSYEUX Jean Claude, MARSAUD Jean Louis, MARTIN Christian, MARTINEZ Danielle, MATEO Danielle, MENARD Robert, MICHEL Corinne, MONGONDRY Sylvie, NIORD Delphine, NONY Pascal, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, SUDRET Mireille, VAYSSIERE Lucien, VEDRENNE Serge, VILLARD Huguette

Excusés : HERBAIN Isabelle (procuration à FERMAT Régine), VALLEE Christian (procuration à VAYSSIERE Lucien)

Non excusés : DUMOUSAUD Guy, MARTIN Nathalie, NEVIERE Jean François, OTTOLINI Marguerite

A été nommé secrétaire : Monsieur VEDRENNE Serge

La séance débute à 18h30 par une minute de silence en hommage à Monsieur Pierre Antoine, maire honoraire de la commune de St Projet, décédé récemment.

Approbation du PV du 21/11/2019 – Vote à majorité, 1 abstention (Robert Ménard)

Infos du maire

Recrutement d'un gestionnaire Paie / RH en cours : Manon Gauducheau ne souhaite pas prolonger sa mission.

Départ en mutation de Denis Bourgaux le 1/02/2020 pour la commune de Ruelle sur Touvre.

Une urne concernant l'opération « Budget participatif » du département est installée à l'accueil de la mairie jusqu'au 28/02.

Le minibus payé par la publicité de 30 annonceurs est livré.

Avap : dossier transmis à la préfecture le 18/11/2019, pas de réponse de la préfecture après 2 mois ; dossier considéré comme validé. Approbation au prochain conseil communautaire.

CR du conseil CdC du 13/01/2020

Taxe publicité commerciale : 80000 € trop versé par Ets Leclerc en 2018,

CA 2019 : 356000 € d'autofinancement

Proposition de répartition dérogatoire du FPIC pour l'année 2020 : 50000 € pour le Syndicat de Rivières ;

Maison de santé : proposition de préemption d'un terrain sur la commune de Rivières.

Délibérations

1) Élection de délégués au SIAEP du karst de la Charente

Conformément aux statuts du syndicat, chaque commune membre de + de 1500 hts est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche de 1000 hts.

La commune de La Rochefoucauld en Angoumois doit désigner 4 titulaires et 4 suppléants. Saint Projet a déjà 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après appel à candidature, 3 délégués titulaires – JP Besse, M.Precigout, J.Fersing et 3 délégués suppléants – L.Vayssière, S.Vedrenne, R.Ménard.

Vote à l'unanimité.

2) Signature d'une convention pour la gestion des déchets de venaison du grand gibier.

Participation au financement de la collecte

Vote à l'unanimité

3) Dérogation à l'obligation du repos dominical pour 2020

Demande de la SAS Sodiroche concernant les dimanches 06,13, 20 et 27 décembre.

Vote à majorité, 1 abstention (Robert Ménard)

4) Approbation des comptes de gestion budget Eau

Compte de gestion Eau 2019	Résultat de clôture 2018	Part Affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
fonctionnement	155 656,41 €		5 281,27 €	160 937,68 €
Investissement	40 821,46 €		-113 643,11 €	-72 821,65 €
SOLDE				88 116,03 €

Vote à l'unanimité

5) Approbation des comptes Administratifs Budget Eau

	Prévisions	Réalisations	% Réalisé
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	442 303,50 €	288 790,05 €	65,29
Recettes	442 303,50 €	294 071,32 €	66,49
Solde		5 281,27 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	198 330,46 €	173 524,39 €	87,49
Recettes	198 330,46 €	59 881,28 €	30,19
Solde		-113 643,11 €	

Vote à l'unanimité

A propos de l'eau, le maire précise que les tarifs vont être lissés pendant 6 ans, C'est le syndicat qui devient gestionnaire et la société SAUR est le fermier.

6) Tarif de location d'une salle

Une salle de 47 m² est libre dans le cloître . Une demande de location a été formulée pour y organiser des ateliers de confection d'objets en carton. Le maire propose de louer pour un an à titre exceptionnel au tarif de 150 euros/ mois charges comprises.

Vote à l'unanimité

7) Vente d'un bien communal.

Maison de santé - Cession de la totalité de la propriété immobilière sise au 345 rue de la Maladrerie à Rivières – legs Villemandy- 3759 m² pour 101493 € soit 27 €/m²

Vote à l'unanimité

8) Rétrocession du lotissement « Clos de la Ligonne »

Réalisé par Mr Yannick Lamuraille – espaces communs 736 m²

Aménagements complémentaires demandés et réalisés (pose d'un témoin d'alarme lumineux sur le poste de refoulement des eaux usées- fourniture des plans des réseaux manquants – réparation d'une gaine électrique obstruée et écrasée – reprofilage et approfondissement des noues existantes et création d'une noue supplémentaire – plantation de 3 arbres haute tige sur l'espace vert)

Vote à l'unanimité

9) Rétrocession du lotissement « Les Sarmentelles »

Réalisé par Mr Fernand Delage pour le compte des « Maisons Charentaises » - Voirie 1482 m².

Vote à l'unanimité

Prochain Conseil : 20 Février 2020 à 18 h 30

Séance levée à 19h35

Le Secrétaire Serge Vedrenne



